



La sécurité à la chasse Les accidents dans le cadre de la chasse au sanglier

La forte médiatisation des accidents de chasse et notamment ceux survenus lors de battues au sanglier dans le Midi de la France dans les années 95 ont amené l'ONCFS, la FNC, les FDC et l'ANCGG à constituer, dès 1996, un groupe informel de réflexions.

A cette date des objectifs précis ont été fixés afin de mettre en œuvre une étude technique des accidents par le biais d'une enquête conduite par les services départementaux de l'ONCFS. Les synthèses annuelles tirées de ces enquêtes ont permis de mieux caractériser les accidents et d'apporter, comme l'avaient souhaité les partenaires, une aide pédagogique aux responsables chargés de la formation au sein des services des FDC et de l'ONCFS.

Les statistiques nationales établies sur 9 années de données montrent une légère tendance à la diminution des accidents de 1997 à 2006. La gravité reste cependant stable avec en moyenne par an 16 % d'accidents mortels, 47 % de graves et 37 % de légers. La battue demeure le mode de chasse occasionnant 1 accident sur 2. La chasse au grand gibier est impliquée dans 54 % des cas et c'est, parmi le grand gibier chassé, le sanglier qui génère dans 2 tiers des cas les accidents.

Dans ce contexte particulier de la chasse mythique du sanglier et sur la base des 9 années de données, nous ne constatons pas de corrélation significative entre le tableau de chasse annuel et le nombre d'accidents. Les accidents surviennent majoritairement dans le Sud de la France. Les chasseurs postés sont les auteurs d'accidents dans 77 % des cas et le fusil à canon lisse, certainement le plus utilisé, est représenté dans 66 % des incidents.

Depuis ces 10 dernières années, tous les acteurs liés à la chasse ont poursuivi leurs efforts afin de réduire les accidents de chasse. Au niveau départemental, les FDC ont optimisé la formation des jeunes chasseurs et réalisé des stages de recyclage pour les plus anciens. Des mesures particulières visant à une sécurité plus efficace ont été instaurées dans les règlements intérieurs des associations et dans certains arrêtés préfectoraux. Les schémas départementaux de gestion cynégétique ont tous intégré cette problématique. Au niveau national, les bilans annuels font l'objet de synthèses régionales afin d'apporter des éléments concrets aux services chargés de la formation. Le mémento « Sécurité à la chasse » à l'usage des organisateurs est en cours de réactualisation. Enfin le permis de chasser est aujourd'hui parfaitement encadré, tant sur le plan de l'épreuve que de la formation.

Un gros travail a donc été fourni par toutes les parties concernées mais les circonstances des accidents sont souvent récurrentes (accidents individuels, mauvaises manipulations de l'arme, tirs sans identification ...). D'importants efforts restent à réaliser par les organismes mais aussi et surtout par les chasseurs dont le devoir, quelle que soit la situation, est de respecter strictement toutes les règles de sécurité.

La vigilance reste donc de rigueur sur un dossier aussi sensible.

Bernard BOISAUBERT – Ingénieur ONCFS, Délégué régional Nord-Est
Jean Charles GAUDIN – ONCFS, Coordinateur national sécurité chasse